

Protocole : Prévention des déformations crâniennes positionnelles (DCP)

OBJET :

Au sein de la MSP, plusieurs professionnels reçoivent des nourrissons présentant des déformations crâniennes ou à risque d'en développer.

Ces professionnels sont : les pédiatres, les médecins généralistes, les sage-femmes, les orthophonistes et les kinésithérapeutes.

Grâce à nos échanges pluri professionnels, nous avons constaté que la prise en charge n'était pas uniformisée. L'adressage aux professionnels n'est pas établi, avec toujours un doute dans le délai d'action et se traduisant parfois par des soins rééducatifs qui nécessitent un temps d'accompagnement plus long.

Nous avons donc identifié un besoin d'uniformiser nos pratiques, d'informer les professionnels de la MSP de l'état actuel des recommandations autour de la prise en charge des déformations crâniennes du jeune enfant.

Ce protocole est la première étape d'un projet global de la maison de santé autour de la pédiatrie.

Il a pour but l'harmonisation des pratiques des professionnels de santé de la MSP sur les différents sites, dans le but d'un meilleur dépistage et d'une meilleure prise en charge des déformations crâniennes du nourrisson au sein de notre patientèle dans un premier temps.

Si la mise en place de ce protocole répond à nos besoins, nous prévoyons de l'étendre à la crèche La Toupie Magique, "voisine de nos locaux", avec laquelle nous sommes en lien.

OBJECTIFS :

- Prévenir l'apparition de déformations crâniennes positionnelles par une prise en charge précoce
- Améliorer la prise en charge et le parcours de soins des nourrissons présentant une déformation crânienne
- Sensibiliser tous les professionnels de santé de la MSP au repérage des signaux d'alertes lors d'un temps d'échanges pluri-professionnels dédié
- Harmoniser le suivi par la création de livrets dédiés aux parents
- Eviter une prise en charge orthopédique avec appareillage par casque, qui s'apparente à un échec de prise en charge rééducative

DOMAINE D'APPLICATION :

- Date de début de rédaction : octobre 2021
- Présentation en RCP : février 2022
- Mise en application : avril 2022
- Référents : Anne-Sophie Abot (kinésithérapeute), écriture réalisée en partenariat avec Dr Victoire Ricolfi (pédiatre) et Eve Jarnoux (orthophoniste).
- Liste des professionnels impliqués : pédiatres, médecins généralistes, sage-femmes, kinésithérapeutes, orthophonistes.
- Population cible : Nourrisson entre 0 et 3 mois, et prévention auprès de leurs parents
- Accessibilité du protocole :
 - présenté auprès des associés lors d'une réunion pluri-professionnelle
 - consultable aisément sur le Google DRIVE de la MSP

- documents afférents accessibles dans le SIP.

DESCRIPTION :

Le protocole établit le plan d'adressage des nourrissons en rééducation.

Un logigramme en *annexe 1*, fait état des différentes étapes de suivi de l'enfant permettant l'harmonisation de la prise en charge des nourrissons.

Chaque consultation médicale (par le pédiatre ou le médecin généraliste) réalisée selon le calendrier de suivi pédiatrique, sera l'occasion du questionnement de cet adressage. Il s'agit d'une simple observation de la motricité libre, et de la symétrie de la motricité (observation déjà présente lors des bilans médicaux).

- Lorsque la motricité apparaît libre, et symétrique, sans suspicion de déformation crânienne ou de torticolis, le livret de motricité élaboré par le groupe de travail du protocole, sur appui des recommandations de l'HAS, sera distribué aux familles (*annexe 2*).
- En cas de torticolis ou de suspicion de torticolis, l'enfant sera orienté vers un bilan kinésithérapique. En cas de troubles oro-myo fonctionnels, l'enfant sera orienté vers l'orthophoniste. Les paramédicaux, à leur tour, exerceront leur art, et ré-orienteront à leur confrère paramédical (kinésithérapeute, orthophoniste) si la prise en charge le nécessite.

Le livret de motricité pourra être remis à tout moment, lors de toutes consultations (médicales ou paramédicales), lorsque le professionnel de santé en jugera utile. En complément des informations orales, le livret sera un support écrit pour les familles et fournira des données de référence sur la motricité de leur enfant. Il est intégré au SIP.

Dans le planning des réunions, il est prévu un temps de concertation pluriprofessionnelle pour les problématiques rencontrées dans cette pathologie.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE :

- RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE de l'HAS : Prévention des déformations crâniennes positionnelles (DCP) et mort inattendue du nourrisson. Publié le 05 mars 2020
- DOCUMENT USAGERS de l'HAS : Prévenir la tête plate : conseils aux parents - Mis en ligne le 13 janv. 2021

EVALUATION :

A un an de la mise en place du protocole :

- Nombre de livrets distribués aux parents, quantifiés par un formulaire intégré au SIP.
- Evaluation des "échecs" de prise en charge, par un formulaire intégré au SIP stipulant la persistance d'une déformation crânienne, et/ou la nécessité d'un appareillage par casque correcteur.
 - Question aux professionnels de santé : Avez-vous trouvé simple d'application le logigramme?

Si réponses majoritairement négatives = revoir le document en RCP